



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 34970

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la distorsion existante entre l'offre et la demande en ce qui concerne le nombre de places disponibles dans la filière BTS dans le département de la Réunion. En effet, cette filière enregistre une forte progression ces dernières années, très certainement en raison de la volonté des étudiants de bénéficier d'une formation pratique, appropriée à une insertion rapide dans le monde professionnel dans un contexte marqué par un taux de chômage dépassant 40 %. Il s'avère que moins d'un candidat sur trois est actuellement admis en BTS dans le département alors que cette formation attire plus d'un élève de terminale sur deux. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin d'élargir le nombre de places et les conditions d'accès en BTS dans le département de la Réunion, de telle sorte que le choix des études supérieures contribue efficacement à la réussite et à l'insertion professionnelle de la jeunesse réunionnaise.

Texte de la réponse

À la rentrée 1999, l'offre de formation en brevet de technicien supérieur dans l'académie de la Réunion se présente ainsi : 37 spécialités de BTS (15 du secteur de la production, 22 du secteur des services) sont enseignées dans 21 établissements publics et 2 établissements privés sous contrat. Depuis la rentrée 1995, les effectifs des étudiants dans ces formations ont augmenté de 8,67 % (2 179 élèves en 1995 et 2 368 en 1999). Afin de répondre à la demande soutenue des lycéens pour ce type de formation et dans le cadre de l'élaboration de son schéma académique des formations post-baccalauréat, l'académie de la Réunion prévoit, à l'horizon 2006, de porter la capacité d'accueil de 1 300 à 1 500 places en première année de BTS correspondant ainsi à la prévision des effectifs en terminale. Conformément à l'axe national retenu, l'accueil des bacheliers technologiques sera favorisé.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34970

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5453

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 873